



Bulletin de soutien

Merci de renvoyer ce bulletin, accompagné de votre don par chèque, à Institut Curie 26 rue d'Ulm - 75248 paris cedex 05

M. Mme M. et Mme	
Nom:	Prénom :
Adresse:	
Code postal:	Ville:
À l'attention du Professeur Thierry Philip, Président du Directoire de l'Institut Curie	

Monsieur le Président.

DE LA PART DE :

Je souhaite affirmer mon engagement à l'Institut Curie dans ses programmes de lutte contre le cancer.

Je vous adresse, dans le cadre de l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI), un don libellé à l'ordre de l'Institut Curie, de :

Je vous remercie de me faire parvenir, à réception de mon don, un reçu fiscal pour mon IFI 2020.

IFI 2020

UN GRAND MERCI POUR VOTRE SOUTIEN

DISPOSITIONS IFI 2020

- Impôt patrimonial recentré sur les biens immobiliers détenus en direct, non affecté à l'activité professionnelle.
- Applicable aux patrimoines supérieurs à 1,3 M€.
- Barème progressif de 5 tranches.
- La déclaration IFI se fait dans les mêmes délais que la déclaration d'impôt sur le revenu.

VOS RÉDUCTIONS FISCALES

- Le dispositif de la loi TEPA permet de déduire de votre IFI 75 % du montant de votre don consenti à l'Institut Curie, dans la limite de 50 000 €.
- Si vous n'êtes pas soumis à l'IFI, vous bénéficiez d'une déduction fiscale de 66 % du montant de votre don sur votre impôt sur le revenu.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'Institut Curie qui dispose d'un délégué à la protection des données : données : données à la Direction des relations donateurs et aux tiers mandatés par l'Institut Curie à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes et faire apple à votre générosité. L'Institut Curie s'engage à ne pas sortir les données en dehors de l'Union Européenne. Ces données peuvent faire l'objet d'un échange à des tiers du secteur caritatif, VPC ou presse. Vous pouvez vous y opposer en cochant la case ci-contre : Conformément à la loi « informatique et libertés » et à la règlementation européenne, vous pouvez vous opposer à l'utilisation de vos données à caractère personnel. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL. A tout moment, vous bénéficiez d'un droit d'accès à vos données pour leur rectification, limitation, portabilité ou effacement, en contactant : Yves Congal - Direction des relations donateurs - 26 rue d'Ulm - 75/48 Paris cedex 05. Tél : 01.56.74.55.66. Elles sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la finalité précitée.

Votre contact privilégié